



Multiples arnaques!

La première:

La CFDT Douane qui inonde les agents actuellement de contre vérités sur les volontés des autres syndicats en matière d'accompagnement social, et s'autofélicite d'avancées et acquis obtenus par un « travail acharné ». Sic!

Bien au contraire rien n'est acquis et surtout est soumis à la volonté des autres syndicats, de la DG et du ministère dans le cadre d'un chantage à la signature d'accord majoritaire.

Alors que rien n'oblige l'administration et le ministère à en passer par là pour octroyer ce qu'ils voudraient octroyer interrogeons nous : à qui profite ce chantage?

A contrario il ne faut surtout pas passer sous silence que le seul recul véritable (maintien des DR) sur le contenu du PSD a été obtenu par l'intersyndicale et est ferme et définitif lui!

AFFIRMER comme la CFDT que les autres syndicats ne signeront pas est une contre vérité à ce stade. L'intersyndicale a annoncé que ce qui est proposé est insuffisant et ne permet pas de signer. Le reste est de l'extrapolation électoraliste!

Depuis 48 heures une grosse pression est mise sur l'intersyndicale au sujet d'un « énième » groupe de travail se déroulant à Bercy le 24 novembre.

Avant de rentrer dans le vif du sujet et donner quelques explications motivant notre position nous souhaitons apporter quelques éléments de réflexion suite à certaines choses lues au fil des messages, sur le rôle d'une organisation syndicale. L'une des personnes s'étant exprimé a même souhaité nous rappeler la définition du syndicat dans le Larousse.

Quelques éléments de réflexion.

Premier élément: une organisation syndicale n'a de « comptes à rendre » qu'à ses **adhérents** et non à l'ensemble des agents composant une corporation, en l'occurrence pour nous, les douaniers.

Deuxième élément: les « non syndiqués » ne bénéficient de l'action des syndicats que parce que leurs adhérents appartiennent à toutes les catégories de personnels, et que **par « ricochet » ils obtiennent la même chose.** A titre d'information, dans certains pays ce qu'obtiennent et ce que signent les organisations syndicales ne s'appliquent qu'à leurs adhérents...à méditer avant de vouloir donner des leçons !

Troisième élément: s'il existe **plusieurs organisations syndicales** c'est qu'elles ont des analyses et pratiques différentes et que par conséquent elles **peuvent avoir des positions différentes.**

Quatrième élément: découlant du troisième. Certains l'ont rappelé, **nous sommes à quelques jours d'une échéance électorale,** capitale voire vitale, pour l'ensemble des organisations syndicales de la fonction



publique. Et le fait que 4 organisations syndicales douanières (CGT/FO/Solidaires/UNSA) soient toujours en intersyndicale dans cette période devrait inciter à se poser des questions.

Quand 4 organisations représentant plus de 75 % du personnel prennent une position commune ne serait-ce pas elles qui sont dans le vrai ? Et non une 5ème organisation qui s'est isolée par son refus du "fait majoritaire" et immodeste:

- qui claironne partout qu'elle détient la vérité dans ses analyses et pratiques,
- qui tient trois discours: un pour le ministère et la DG, un second pour ses militants de base qu'elle berne, et le dernier pour les agents qu'elle leurre.



A l'UNSA nous ne considérons pas les agents restructurés qui ont perdu leur unité et doivent changer de région ou (et) de travail comme des « bénéficiaires de certains avantages invités à sabrer le champagne » sic! (cf: les sentiers du douanier CFDT de Marseille).

En matière criminelle on cherche à qui profite le crime. En matière électorale, cherchons à qui profite les jeux troubles et les informations mensongères comme celles qui viennent d'être publiées le 21 novembre dans un même « sentiers du douanier » de Marseille?

Décidément cette publication fait régulièrement fort ! Travaillent dans cette DI le secrétaire général de la CFDT et son prédécesseur, on peut donc valablement penser qu'il ne s'y écrit théoriquement pas n'importe quoi!

La seconde:

Quelle est l'importance de la réunion du 24 novembre 2014 ?

Première réponse, cette réunion à l'importance qu'on veut bien lui donner.

Ensuite, celle-ci n'est qu'une « énième » réunion s'intégrant dans un cycle que certains voudrait qualifier de négociations, mais qui, en réalité, n'est qu'un épisode d'un combat engagé par l'intersyndicale depuis maintenant 2 ans contre la mise en place du projet stratégique douane (PSD).

Il faut savoir que cette réunion du 24 novembre n'est absolument pas décisive, et encore moins conclusive. Ce n'est pas le 24 novembre que les organisations syndicales signeront, ou pas, un accord sur l'accompagnement social, puisque à ce jour, comme l'intersyndicale l'a écrit dans sa dernière expression, le compte n'y est pas, et l'administration le dit ce n'est qu'un projet. Et dans toute négociation il y a un certain nombre de projets avant un document définitif. Celui proposé n'est que le premier.

Nous vous joignons ce qui est proposé le 24/11 qui n'a rien à voir avec ce que la CFDT essaye un peu partout de manière désordonnée de vous faire croire en matière de reclassement. Nous n'avons pas pour habitude de « balancer » des documents provisoires mais pour démonter approximations, contrevérités, mensonges, etc., il faut cette fois en passer par là!

Soit ils ne savent pas lire (on vous a mis ce passage en rouge et le mot le plus court est le plus important « si » possible) soit ils ne veulent pas comprendre: aucune priorité n'est réellement assurée (pas d'automaticité réelle) pour les « op/co », les « surveillance », ou « spécialistes » qui seront restructurés. Or à l'UNSA on ne joue pas les uns contre les autres on défend tout le monde. C'est une raison parmi tant d'autres qui fait considérer que le compte n'y est pas.

La troisième:

Car dans ce texte pratiquement tout a été négocié et validé au niveau ministériel donc applicable et pratiquement rien de « fort » n'est amélioré, et suffisant (rappelez-vous à quoi servent 2 ans de préavis quand on vous presse de choisir en 5 semaines, avec l'approbation de la CFDT, comme les marins de Méditerranée cet été!).

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@cm.douane.finances.gouv.fr



De plus, le doublement de la PRS est soumis à de nombreuses obligations :

1/ fermeture du service,

2/ 90 Kms entre les deux unités (ancienne et nouvelle),

3/ changement de résidence familiale effective et encore faut-il se rapprocher de l'unité de travail, et dans ce cas l'administration calcule au KM près (expériences précédentes).

Et ce que ne vous dit surtout pas la CFDT c'est que l'administration impose une condition de maintien à la nouvelle résidence de 2 ans suite à restructuration au lieu d'un an auparavant pour percevoir ce doublement!



Alors oui c'est vrai, cette organisation qui s'est compromise avec l'administration fait le forcing pour signer un accord avant les élections afin de faire croire que les éléments de cet accord c'est elle qui les a obtenus, en siégeant coûte que coûte, quelles qu'en soient les conséquences pour les agents.

Leur pathétique appel au secours de mi-novembre en direction du ministère pour tenir une réunion rapide est navrant. Et comme par hasard le ministère y a accédé! Qu'auront-ils comme moyen d'influence après avoir signé trop vite? Là est la bonne question!

Or tel qu'il est rédigé ce texte exclue par exemple les marins mutés au 31 décembre 2014 alors que la CFDT avait là encore claironné avoir obtenu l'accord du DI local et en plus celui de la Directrice générale.

Donc: « paroles, paroles, paroles » puisque cette disposition n'est même pas dans le texte présenté à l'ouverture de la négociation!

Ainsi cela fait plusieurs mois qu'ils vous mentent en faisant croire qu'ils ont obtenu des améliorations alors que rien n'est décidé, que les textes n'évoluent pratiquement pas, que même les fameux deux ans de réflexion avant de « muter » qu'ils ont claironné avoir obtenu en avril sont soumis à une approbation majoritaire et donc en suspens!

La politique de la chaise vide n'est peut être pas la meilleure politique, mais c'est toujours mieux que la politique de la chaise pleine à n'importe quel prix, surtout celui de la division syndicale et de la compromission avec ceux qui veulent « tuer » la douane!

Et annoncer depuis des mois qu'on va signer un accord sans savoir ce qu'il va y avoir dedans, c'est « se moquer de tout le monde ». Pour notre part nous ne sommes pas des adeptes de la signature de chèques en blanc.

La quatrième:

Car il faut le savoir, ce premier projet d'accord a été transmis par Bercy aux fédérations le jeudi 20 novembre à 19h56 pour être précis et ce document a été transmis aux OS douanières le vendredi 21 novembre dans la matinée, pour une réunion le 24 avec un we au milieu! Alors soyons sérieux

Pourquoi faudrait-il signer vite dans la précipitation alors que les échanges n'ont pas réellement commencé?

Un accord çà s'étudie:

Si on travaille sérieusement on étudie les documents avant de venir en débattre. Et vous trouvez sérieux d'aller discuter un lundi sur un document transmis le vendredi ?

Ce n'est pas notre conception du travail. Une organisation syndicale sérieuse doit prendre le temps d'étudier minutieusement ce document, car une fois validé il s'appliquera à tous, et ce pour la durée d'application. A ce sujet il faut savoir qu'il s'appliquera pour la période 2015-2020, en tout cas c'est ce qui est mentionné sur le projet qu'on nous a remis.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@am.douane.finances.gouv.fr



